



FÉDÉRATION DU PATRIMOINE MARITIME MÉDITERRANÉEN

BULLETIN D'ADHÉSION

MEMBRE INDIVIDUEL (Personne physique)

Adhésion initiale ☐

Renouvellement ☐

NOM :

PRÉNOM :

Adresse postale :

Code postal :

Localité :

Région :

Pays :

E-mail :

Tél. portable :

ACTION(s) menée(s) significative(s) en matière de sauvegarde et mise en valeur du patrimoine maritime:

.....

.....

Montant de la cotisation annuelle : 30 euros

Règlement

☐ par chèque à l'ordre de la FPMM ou ☐ par virement : IBAN : FR76 1009 6182 8000 0831 1960 153

☐ en espèces

Bulletin dûment rempli accompagné du règlement à retourner à l'adresse de gestion de la FPMM:

FPMM

s/c Patrick Georges

412 Boulevard National, Bât J1

13003 Marseille

RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données, UE 2018)

Les données ci-dessus sont recueillies avec votre accord : elles sont recueillies en vue de tenir à jour notre fichier d'adhérents et recevoir notre newsletter ; en aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers. Seuls les membres du bureau d'OEF ont accès à vos données dans le cadre de leurs missions respectives.

Droit d'accès et de rectification : vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression.

Conservation des données : les données sont conservées jusqu'à trois ans après la fin de votre adhésion ou jusqu'à votre désabonnement à notre newsletter si cet abonnement se poursuit malgré votre non ré-adhésion.

J'accepte que mes données personnelles soient recueillies et conservées en vue de tenir à jour notre fichier adhérent, dans le respect du RGPD (règlement général sur la protection des données, UE 25/05/2018)

Merci de cocher la case : **OUI** ☐

Le

Signature :

FPMM

Siège social : Maison des associations 93 La canebière BL 193 13001 Marseille

Internet : www.fpmm.net

Association à but non lucratif enregistrée sous le n° W832000025, SIRET 44059668200029
habilitée à recevoir des dons fiscalement déductibles au titre de la Loi sur le mécénat culturel.